



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 septembre 2012**

Délibération n° 2012-3194

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Rapport annuel 2011 de la commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées**

service : **Direction de la prospective et du dialogue public**

Rapporteur : Monsieur Claisse

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 31 août 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Olivier, Mme Palreja, MM. Petit, Pili, Pilon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Albrand (pouvoir à M. Lévêque), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoïn (pouvoir à M. Barthelémy), M. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Jacquet), M. Gillet (pouvoir à M. Augoyard), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Martinez), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine).

Absents non excusés : MM. Barral, Dumas, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 10 septembre 2012**Délibération n° 2012-3194**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Rapport annuel 2011 de la commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées**

service : Direction de la prospective et du dialogue public

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 août 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2008-0397 du 15 décembre 2008, la commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées de la Communauté urbaine de Lyon a été créée en application de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

L'article L 2143-3 du code général des collectivités territoriales rend obligatoire la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées, pour les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus. Elle exerce ses missions dans la limite des compétences transférées au groupement.

Présidée par monsieur le Vice-Président en charge de la participation citoyenne en qualité de représentant de monsieur le Président de la Communauté urbaine, elle comprend :

- des représentants des Conférences locales des maires de la Communauté urbaine nommés par arrêté de monsieur le Président,
- des représentants d'associations de personnes en situation de handicap et d'usagers nommés par arrêté de monsieur le Président.

Par délibération n° 2012-2998 du 21 mai 2012, la commission se compose d'un Président, de 18 conseillers communautaires (titulaires et suppléants) représentant les Conférences locales des maires et de 25 associations représentées par 54 personnes.

Cette commission a pour missions de :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées,
- faire toutes propositions utiles en ces domaines,
- établir un rapport annuel.

Ce rapport annuel doit être présenté en Conseil de communauté et transmis au représentant de l'Etat dans le Département, au Président du Conseil général, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Présentation du rapport annuel 2011 de la commission

Le rapport dresse un bilan quantitatif de l'activité de la commission (2 plénières, 8 visites de terrain et 12 groupes de travail) :

- groupe de travail voirie et espaces publics (5 réunions et 3 visites de terrain),
- groupe de travail établissements recevant du public (3 réunions et 1 visite de terrain),
- groupe de travail transports (1 réunion et 4 visites de terrain),

- groupe de travail logements (1 réunion).

Par ailleurs, le rapport s'appuie sur un bilan qualitatif en soulignant la forte implication des associations de personnes handicapées dans ses travaux et l'articulation avec les Communes et en valorisant 4 expériences emblématiques qui ont permis de gagner en confort et qualité d'usage des espaces publics, des transports en commun et des bâtis :

- mise à l'agenda de la commission des projets d'aménagements urbains,
- élaboration de chantiers pédagogiques : témoignage d'un nouveau mode de faire dans l'élaboration des projets de mise en accessibilité de la chaîne de déplacement,
- capitalisation des besoins et recommandations d'usage des personnes déficientes visuelles et auditives pour les bâtiments recevant du public,
- développement de la pédagogie auprès des élus et techniciens de la Communauté urbaine de Lyon, mais également auprès des associations de personnes handicapées et d'usagers.

Conformément à ses missions légales, la commission a été sollicitée et a remis en séance plénière de décembre 2011 son avis sur :

- le plan intercommunal d'accessibilité de la voirie 2012,
- l'accessibilité du projet d'aménagement des Rives de Saône,
- l'accessibilité des établissements recevant du public pour les personnes présentant des déficiences auditives et visuelles.

Enfin, le rapport annuel dresse le bilan du travail de prospective Ville et Handicap(s) piloté par la direction de la prospective et du dialogue public qui a abouti à l'organisation de la conférence-débat Ville et Handicap(s) du 9 décembre 2011. En rassemblant plus de 170 personnes sur la journée (personnes valides et handicapées, élus, managers et agents de la Communauté urbaine et de ses Communes membres, chercheurs et citoyens) cette conférence a contribué à diffuser une culture commune sur le handicap ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

Prend acte du rapport annuel 2011 de la Commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 septembre 2012.